Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_11-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 18 septembre 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR (jusqu'à la délibération N° C-2026-09-24-08), Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Victoire FOLGOAS à Mme Sophie COSSEC
M. Yann HIRIART à M. Laurent MOTREFF
M. Éric JOUSSEAUME à M. Stéphane LE DOARÉ
M. Jean-Luc TANNEAU à M. Pascal FRANCHET
M. Loïc LE FUR à M. Yannick LE MOIGNE (à partir de la délibération N° C-2026-09-24-09)

Absents excusés :

M. Kévin CRENN
M. Hervé LE TROADEC

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BALANEC, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, LE BERRE, PEREZ et PIMENTEL, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Yves CANEVET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	39, 38 au départ de M. LE FUR
Votants	43

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date d'affichage : 24 septembre 2026
Date d'expédition du rapport : 24 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_11-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-11
Objet : Création d'un poste de « chargé de communication généraliste »	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Un agent « chargé de communication généraliste » a été recruté en février dernier pour répondre à l'urgence et au surcroît de travail engendré par :

- Temps partiel de droit pour 2 agents = absences (40 %) ;
- Gestion de la charge de travail, un surcroît d'activité lié à : nouveau mandat, sollicitations accrues par les services et les élus, nouveaux services et projets PCAET, RTC qui exigent un travail de fond pour informer, expliquer, faire adhérer et changer les comportements ;
- Des projets en attente ou au ralenti : refonte du site internet et plus généralement refonte de la communication numérique.

En parallèle, les services communication et RH doivent travailler ensemble afin de définir une stratégie de communication interne pour produire, partager de l'information nécessaire à l'efficience de l'intercommunalité, améliorer l'accès à l'information, décloisonner des services, travailler sur la marque employeur pour fidéliser et attirer de nouvelles compétences.

Le constat est le même que pour tous les services ressources : la collectivité connaît une croissance de ses activités et de ses équipements, avec notamment la création d'une MFS / ME et la modernisation de la piscine intégrant un espace bien-être. Ces évolutions génèrent de nouvelles demandes pour tous les services supports.

Pour rappel, le service communication produit tout en interne. Il n'est pas fait appel à des prestataires sauf pour l'impression et des besoins très spécifiques pour lesquels le service n'a pas les compétences.

Il est souhaité pouvoir proposer à l'agent en poste un contrat de projet de 3 ans, le temps de traiter les demandes des services et des élus sur les projets en cours et à venir :

1. De nombreux projets sont à accompagner avec des sollicitations régulières et légitimes des agents et des élus : PLH, PCAET, PLUiH, stratégie économique et touristique, plans guide, RNR, accompagnement et ré-interrogation du projet de territoire auprès des habitants, des élus et des agents.

2. De nouveaux projets sont à venir : maison France services / maison de l'économie avec intégration CDAS, extension d'AquaSud et surtout nouvelles activités, inauguration du site de Tronoën, de la crèche Ty dousig.

3. Des gros projets à enjeux à traiter : évolution du climat à sécheresse, recul du trait de côte, tourisme, vieillissement de la population, mobilités, portage de repas à domicile (pour faire face à l'érosion du nombre de bénéficiaires). Ce sont des sujets complexes et qui nécessitent une communication de fond car l'objectif est de faire évoluer le comportement des Bigoudens.

4. En cours : le site Internet et plus largement la communication numérique de la collectivité, important travail sur la structure du site et les contenus à rédiger. Quant à la communication interne, le besoin est criant : pour mieux partager l'information, accompagner les changements, donner du sens à l'action des agents, valoriser les agents et les métiers et travailler sur la marque employeur pour fidéliser les agents et attirer de futurs agents de qualité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_11-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-11
Objet : Création d'un poste de « chargé de communication généraliste »	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Le poste étant occupé depuis le début de l'année, cela serait sans impact sur la masse salariale à venir.

Considérant l'augmentation de l'activité du service communication ;

Vu les articles L.313-1 et L. 332-24 à L. 332-26 du Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 9 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 11 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- crée un emploi de chargé de projet « chargé de communication généraliste », contrat de projet de 3 ans, emploi de catégorie B, filière administrative, temps complet avec effet au 1er décembre 2026.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

